



## **Vous et nous : un engagement réciproque**

**Le respect du droit, le droit au respect**

### **Nous nous sommes engagés à :**



Vous informer sur les démarches administratives par les différents moyens de communication



Vous accueillir avec attention et courtoisie



Répondre systématiquement à vos réclamations



Donner une réponse compréhensible à vos demandes dans un délai compris entre 5 et 10 jours



Être à votre écoute pour vous servir au mieux

### **Vous êtes invités à :**

Vous assurer de fournir les documents nécessaires au traitement de votre demande



Respecter l'espace de travail réservé au personnel



Rester polis et respectueux en toutes circonstances



Adopter un comportement calme et non menaçant

*Un comportement outrageant envers les agents de la préfecture ou des sous-préfectures peut être pénalement poursuivi en vertu des dispositions de l'article 433-5 du Code pénal<sup>1</sup>*



<sup>1</sup> Constitue un outrage puni de 7 500 euros d'amende les paroles, gestes ou menaces, les écrits ou images de toute nature non rendus publics ou l'envoi d'objets quelconques adressés à une personne chargée d'une mission de service public, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de sa mission, et de nature à porter atteinte à sa dignité ou au respect dû à la fonction dont elle est investie.